Huitième année. — N° 328 — On s'abonne aux Bureaux du Journal, 17, RUE DE L'ANNONCIATION, à PARIS et dans tous les Bureaux de Poste — SAMEDI 5 DÉCEMBRE 1914

ABONNEMENTS

FRANCE . . . . . Un an. 6 fr.
ETRANGER . . . . . — 8 fr.

LE NUMÉRO :

FRANCE . . . . . 10 centimes
ETRANGER . . . . . 15 —
Aux Bureaux du Journal seulement

TÉLÉPHONE : PASSY 46-11

ANNONCES
aux Bureaux du Journal

LA FRANÇAISE

Journal de Progrès Féminin

PARAISSANT TOUS LES SAMEDIS

Directrice-fondatrice :
Jane MISME

ABONNEMENTS

FRANCE . . . . . Un an. 6 fr.
ETRANGER . . . . . — 8 fr.

LE NUMÉRO :

FRANCE . . . . . 10 centimes
ETRANGER . . . . . 15 —
Aux Bureaux du Journal seulement

ANNONCES
aux Bureaux du Journal

Les Françaises pendant la guerre. Ce qu'elles font. Ce qu'on fait pour elles.

Pendant la durée de la guerre LA FRANÇAISE *sera vendue au n° 0.05 au lieu de 0.10.*

Le secrétariat n'est ouvert que les lundi, mercredi, vendredi, de 3 à 5 heures.

La directrice reçoit le mercredi après-midi.

Le Costume des Infirmières

On en a beaucoup parlé depuis la guerre. Et, chose extraordinaire entre tant d'autres, ce n'a point été pour s'extasier sur le goût charmant et délicat de femmes qui, dans les plus dures circonstances, dans les plus pénibles fonctions, savent « rester femmes », se parer de gracieux chiffons et de couleurs seyantes! La coquetterie tant chantée a cessé de plaire. On s'en est scandalisé. De toutes parts on a critiqué le souci de paraître belles que des femmes apportaient au chevet des blessés. Et un ordre officiel est intervenu, pour défendre que s'exhibât dans les rues la trop jolie toilette.

On peut se demander d'où sont venus tant de scrupules, tandis que depuis des siècles les costumes religieux, dont presque tous témoignent d'un désir certain d'élégance, ont été unanimement approuvés. N'est-il pas naturel que, adoptant la tâche naguère exclusivement remplie par des religieuses, les Sociétés de la Croix-Rouge aient eu le souci de créer, parmi leur personnel, cette uniformité d'aspect qui a pour but de remplacer l'idée de la personne par l'idée de la fonction. Il est naturel aussi qu'elles aient voulu leur uniforme joli. Et en quoi une infirmière en costume dans la rue était-elle plus choquante qu'une religieuse?

Cela s'explique fort bien, si on y réfléchit un peu. Les religieuses adoptent leur costume une fois pour toutes et le portent toujours. Si esthétique soit-il, il signifie qu'elles ont, pour la vie, réglé la question de leur toilette et n'ont plus à y penser. Il est le signe de leur vocation mystique et les place au-dessus de l'humanité. Leur costume dit qu'elles ne sont plus des femmes; il dit qu'elles sont ou plutôt qu'elles veulent être des anges. Il leur assure un immuable respect; il les oblige elles-mêmes à se respecter. Et par le fait qu'il leur est habituel, par le fait qu'un habit religieux, quelle que soit sa forme, répète ces choses depuis des siècles, tout costume ayant un caractère religieux n'étonnera ni ne choquera nulle part.

Les associations de « nurses », infirmières ou gardiennes d'enfants, ont été inspirées, en imposant un costume à leurs adeptes, par la même pensée qui a guidé les ordres religieux. Elles ont voulu que l'on ne songeât en voyant leurs sociétaires qu'à leur mission et que l'idée de cette mission leur fût à elles-mêmes toujours présente et les gardât de toute erreur de tenue. L'intention a sa valeur pour les professionnelles qui ne s'habillent jamais autrement; bien que la mission affichée de bonne d'enfant ou de garde malade ne garantisse guère, étant donné le passé de ces professions, le même respect qu'une vocation céleste. Elle n'a aucune valeur pour les personnes qui ne sont que des infirmières d'occasion, comme la plupart des sociétaires de la Croix-Rouge. Si le costume, en ce cas, annonce d'autres prétentions que celle de faciliter les devoirs pratiques du service, s'il est porté en dehors du service, il cesse de paraître un uniforme; il devient un déguisement.

Il est trop clair que, dans le costume de la Croix-Rouge tel que nous l'avons trop vu dans nos rues et nos promenades au début de la guerre, le souci de la commodité n'a point dominé. Le voile flottant, la blouse aux larges plis et, dehors, l'énorme manie ne sauraient avoir pour but d'alléger la démarche et d'assurer l'hygiène. Plus on a d'étoffes sur soi plus on déplace et transporte de poussières; et le voile qui va et vient est plus qu'une gêne : c'est un danger. On m'a parlé récemment d'une ambulancière dont le voile s'était enflammé auprès d'une lampe à alcool et qui a été gravement brûlée. Le costume des « nurses » pour bébés n'est d'ailleurs pas plus pratique que celui des nurses d'hôpital de la Croix-Rouge. J'en ai, hier, rencontré une, prise au beau milieu de la chaussée par le vent, et qui devant la petite voiture arrêtée s'évertuait à ressaisir son voile et les ailes de chauve-souris de son manteau. Une auto sonna. Et la nurse dut s'enfuir laborieusement poussant la voiture, voile et ailes éployés.

Si l'intention première des inventeurs d'uniforme de nurses fut bonne, le snobisme les a trahis ; et pendant que l'on réforme les dangereux pantalons rouges des soldats, on devrait ramener à la simplicité, à la logique, les ajustements qui sont sur les unes un insigne de coquetterie, et sur les autres l'enseigne du luxe d'une famille, où l'on rougirait de ne paraître employer qu'une simple bonne.

Une de nos lectrices, Mme Durand, institutrice dans les Hautes-Alpes, dont nous avons maintes fois apprécié, l'esprit judicieux, nous écrit même le souhait de voir se former une « Ligue du vêtement de la femme » qui aurait pour but de rendre « plus pratique et plus stable » la toilette féminine. L'idée n'est pas nouvelle. Elle n'est pas mauvaise, mais elle n'a pas eu de chance. Ce sont les Allemandes qui les premières lui ont fait un sort. désespéré. Leur « robe réforme » fut si laide que, de longtemps, nul ne pourra se poser dans le monde entier en réformateur des robes. Mais Mme A. Durand n'en a pas moins raison lorsqu'elle dit : « Puissent les pensées graves et tristes qui nous occupent, orienter sagement pour l'avenir tous les esprits féminins vers le bon, l'utile, le pratique ».

Reconnaissons que déjà et sans qu'il ait été besoin de sermons ni de lancements nouveaux, l'aspect des Parisiennes s'est depuis la guerre soudainement assagi. Comme par enchantement les tenues de clowns, comiques seulement d'abord, mais devenues lamentables par le contraste de ce comique avec l'angoisse unanime, ont disparu. Les Françaises prouvent chaque jour qu'elles sont capables de tous les héroïsmes.

Jane Misme.

L'Allemagne veut intimider "La Française"

Nous venons d'avoir une preuve que l'Allemagne ne néglige, dans sa campagne de mensonge, ni les petits moyens, ni les petits effets. Voici l'histoire :

Il y a quelques jours, un exemplaire de *La Française* daté du 14 novembre, le premier numéro paru depuis la guerre, envoyé dans une ville d'Italie, nous revenait avec la mention *rispinto* (refusé). Il n'était plus sous la bande de l'abonné et le timbre de France, mais sous une bande et un timbre neufs, et adressé à la direction de *La Française*: *17, via Annonciation, Paris, viâ Bordeaux*. Rien de plus. Quel abonné distrait nous retournait ce numéro? Marquer qu'on ne veut plus recevoir un journal sans dire qui on est, cela ressemble à Gribouille. Et encore plus d'imaginer que la poste d'Italie à Paris doive passer par Bordeaux. Nous n'y aurions pas pensé longtemps si, le soir, une lettre venant de la même ville et portant la même suscription, de la même écriture, n'avait suivi le journal.

La lettre disait :

« *Je dois vous prier de ne plus m'envoyer votre journal, du moins tant que la paix n'est pas signée entre les belligérants.*

Ceci doit vous faire comprendre l'état des esprits.

Je crains bien que l'on ne vous abuse sur l'opinion en Italie.

J'aurais aimé faire parvenir à ceux qui conduisent vos destinées un mot d'avis, mais ma situation m'impose une réserve absolue. »

Pas de signature.

Pour le coup, à moins qu'une de nos abonnées eût perdu la tête, il semblait bien y avoir là une manœuvre allemande. Sur la liste de nos abonnées italiennes, un seul nom s'inscrit pour la ville en cause. C'est le nom d'une bonne Française, femme du directeur d'une institution française en Italie. Nous la connaissons personnellement. Pas une seconde nous ne pouvions douter de son patriotisme ni de son bon sens. Nous allions lui écrire pour savoir si elle avait reçu sa *Française* du 14 novembre, quand une lettre d'elle nous est arrivée. Elle nous dit :

« *J'ai reçu il y a trois jours* « La Française ». *A peine y avais-je jeté les yeux, que le numéro a disparu. Puis-je vous demander de m'en faire adresser un autre. C'était le premier numéro après l'interruption des mois d'été...* »

Et plus loin :

« *On parle tant de la France ici — avec tant de chaleur — mais avec une connaissance si incomplète de notre pays et des sources véritables de son invincible force de résistance, à laquelle, paraît-il, on ne s'attendait pas! Parmi les éléments de cette force, nul absolument ne songe à parler de la femme — ou bien on ne l'envisage que sous la blouse d'infirmière. Il me semble qu'on pourrait dire tant d'autres choses, et j'ai cela si à cœur que je serais capable de le dire. Mais je veux pouvoir citer des documents.* »

Il paraît bien qu'après cela il n'y a plus de doute. Quelqu'un, très probablement, dans le personnel de l'établissement, français veille aux intérêts de l'Allemagne en Italie et ne veut point, d'une part, qu'on fasse là-bas de la propagande française; de l'autre, que *La Française* puisse croire à l'amitié des Italiens pour la France. Et l'on ne serait pas fâché que le petit avis soit lu à Bordeaux et que, de plus, nous pensions à Paris que les communications directes avec la frontière italienne nous sont coupées, et que nos lettres ne peuvent plus arriver que par Bordeaux.

C'est d'un machiavélisme touchant de naïveté!

Pour sauver les Héritages de nos Soldats

La réapparition de **La Française** *a suscité un mouvement très vif de sympathie et d'intérêt et nous avons le plaisir de donner ci-dessous un article d'autant plus intéressant qu'il émane d'un magistrat éminent. Que l'auteur soit ici remercié pour la collaboration qu'il a bien voulu nous offrir.*

Dangers qui menacent les veuves et les orphelins. Le partage et la licitation.

Combien de veuves, combien d'orphelins pleurent déjà leur mari ou leur père, combien plus grand encore sera leur nombre après la guerre!

La misère et la gêne s'abattront sur tous ces foyers privés de leur chef, et l'Etat devra se montrer généreux à l'égard de toutes les infortunes qui l'imploreront.

Toutes les familles cependant ne seront pas dénuées de ressources; à beaucoup d'entre elles il restera quelques épaves : pour les unes, ce sera un petit domaine rural, pour d'autres une petite maison ou un fonds de commerce.

Si la veuve est maintenue en possession de ces biens, elle y trouvera de quoi assurer sa propre subsistance et élever ses enfants.

D'ailleurs, il est à présumer que fréquemment le mari, avant d'être mobilisé, aura pris les dispositions nécessaires pour donner toute sécurité à sa veuve et pour conserver des moyens d'existence à ses enfants après sa disparition.

Mais il faut compter avec les imprévoyants.

Il faut compter aussi avec la convoitise d'héritiers et l'esprit de chicane, que nos Codes et nos mœurs judiciaires favorisent.

Dès l'ouverture d'une succession, des cohéritiers mal intentionnés ou cupides s'armeront d'un article du Code civil qui a exercé beaucoup de ravages dans les familles : c'est l'article 815, d'après lequel nul n'est tenu de demeurer dans l'indivision.

En vertu de cet article, il faudra procéder au partage de la succession, vendre les immeubles; la volonté d'un seul ayant-droit suffira et prévaudra contre l'intérêt de tous les autres.

Si parmi les héritiers figurent des mineurs — ce qui se présentera dans la majorité des cas — le partage ne pourra avoir lieu à l'amiable, toutes les opérations devront être effectuées en justice, avec le concours d'huissiers, d'avoués, d'avocats et de notaires.

Ce sont pour tous ces intermédiaires d'excellentes affaires qu'ils recherchent avec empressement, à l'éclosion desquelles ils contribuent de leur mieux : de son côté, le fisc n'y perd point ses droits.

Sous prétexte de protéger les mineurs, les formalités ont été multipliées, et il n'est pas rare de voir une procédure de licitation et de partage aboutir à la ruine complète des intéressés : tout a été absorbé par le fisc et par les émoluments ou par les honoraires des agents de la loi.

Cette situation lamentable a été maintes fois signalée, de nombreux projets de réforme ont été élaborés; mais jusqu'à ce jour, aucun remède efficace n'a encore été apporté.

Un commencement de réforme Indivision et attribution

Toutefois, le principe de la réforme que nous préconisons se trouve formulé dans la législation sur les habitations à bon marché et sur le bien de famille insaisissable.

En vertu de la loi du 12 avril 1906 (art. 8) notamment, l'indivision pourra être maintenue par le juge de paix entre la veuve et les enfants ou les héritiers du mari, pendant un temps plus ou moins prolongé, suivant les cas; la veuve, souvent copropriétaire de moitié, ou l'un des héritiers, pourront même se faire attribuer le bien, et cela sur une simple estimation.

On aperçoit sans peine tous les avantages de pareilles dispositions, si elles sont appliquées aux successions de nos défenseurs tombés sur les champs de bataille.

S'il s'agit d'un petit domaine rural, la mère de famille continuera de l'exploiter; de même pour un fonds de commerce.

S'il s'agit d'une simple maison, elle et ses enfants conserveront le toit acquis par l'épargne commune.

En même temps qu'on obtiendra pour les veuves et les orphelins de la guerre un résultat aussi heureux, on leur épargnera des frais écrasants, des soucis cruels.

Rappel nécessaire de la loi

Malheureusement, les dispositions de l'article 8 de la loi du 12 avril 1906, complétées par la loi du 10 avril 1908, sont demeurées jusqu'à ce jour à peu près inappliquées, ou bien elles n'ont reçu qu'une application restrictive.

On comprend que les hommes d'affaires ne conseillent point volontiers à leurs clients d'y recourir, puisqu'elles ont pour résultat de les écarter et de les priver de bénéfices très appréciables.

Il faudrait donc que des instructions très nettes et très pressantes soient données aux juges de paix, pour qu'ils fassent connaître aux veuves qui viendront les consulter, aux membres des conseils de famille qu'ils présideront, les dispositions tutélaires de la loi du 12 avril 1906 et du 10 avril 1908.

Extension de la réforme

Cette circulaire ne serait qu'une mesure provisoire destinée à solutionner les situations les plus urgentes.

Pour celles dont le règlement pourra être différé jusqu'à la fin des hostilités, tout au moins pendant quelque temps encore, il conviendra de voter une loi plus large et plus complète.

Les immeubles

On ne pourra recourir aux dispositions successorales de la loi du 12 avril 1906 *que pour les immeubles.*

Lorsqu'il s'agira d'immeubles destinés à l'habitation collective, la valeur locative ne dépassera pas les maxima suivants :

1° Communes au dessous de 1.001 habitants, 140 fr.;

2° Communes de 1.001 à 2.000 habitants, 200 fr.;

3° Communes de 2.001 à 5.000 habitants, 225 fr.;

4° Communes de 5.001 à 30.000 habitants et banlieue des communes de 30.001 à 200.000 habitants, dans un rayon de 10 kilomètres, 250 fr.;

5° Communes de 30.001 à 200.000 habitants, banlieue des communes de 200.001 habitants et au-dessus dans un rayon de 15 kilomètres, et grande banlieue de Paris, c'est-à-dire communes dont la distance aux fortifications est supérieure à 15 kilomètres et n'excède pas 40 kilomètres, 325 fr.;

6° Petite banlieue de Paris, dans un rayon de 15 kilomètres, 400 fr. ;

7° Communes de 200.001 habitants et au-dessus, 450 fr. ;

7° Ville de Paris, 550 fr.

Pour les maisons individuelles, la valeur locative ne devra pas dépasser les chiffres ci-dessus de plus d'un cinquième.

Les jardins d'une superficie de 5 ares au plus attenants aux constructions, ou les jardins de 10 ares au plus non attenants aux constructions et possédés dans la même localité étaient considérés comme dépendances de la maison pour l'application de la loi (art. 5). Cette superficie a été portée à 1 hectare par la loi du 10 avril 1908.

On reconnaîtra que ces limitations sont beaucoup trop restreintes et qu'elles devront sensiblement être élargies.

Il conviendrait d'adopter tout au moins le chiffre prévu pour le bien de famille insaisissable, soit 8.000 francs, et même d'aller jusqu'à 12.000 francs.

Petites successions mobilières, fonds de commerce

Tandis qu'on élaborera une législation vraiment protectrice pour les petits immeubles, on devra instituer un régime analogue en faveur des petites successions mobilières; il n'y aurait aucun danger à soumettre le contrôle du partage au juge de paix, déjà compétent pour régler les soultes en cas d'indivision ou d'attribution des immeubles.

Enfin la loi à intervenir devra comprendre les petits fonds de commerce.

Siplification de la procédure, en cas de nécessité du partage et de la licitation

La législateur ne devra point se contenter de généraliser, comme nous venons de l'indiquer, l'indivision forcée et la procédure d'attribution.

Dans des cas très nombreux, l'indivision ne pourra être maintenue: le partage de la petite succession et la licitation des immeubles seront inévitables. Aussi faudra-t-il instituer une procédure simple et économique :la juridiction cantonale sera très avantageusement substituée au tribunal de première instance.

C'est l'heure de la réforme!

Nous venons tout à la fois d'indiquer le remède à apporter d'urgence, les premiers soins et le traitement véritable qui devra suivre immédiatement.

Mais il ne faut pas se dissimuler que les choses n'iront pas toutes seules : toute simplification de procédure rencontre des adversaires dans la corporation des officiers ministériels qu'elle lèse nécessairement. Ces adversaires sont aussi habiles que puissants.

Toutefois, nous sommes placés dans des circonstances extrêmement favorables qui ne se représenteront plus jamais et qu'il ne faut point laisser passer.

C'est d'abord aux femmes, qui sont les plus intéressées à la réforme que nous venons d'esquisser à grands traits, qu'il appartient d'agir.

Que tous les groupements féministes s'unissent pour l'œuvre de préservation et de salut à accomplir ; qu'ils organisent une vaste pétition destinée au Parlement et au Gouvernement.

L'opinion appuiera certainement cette propagande, la cause des veuves et des orphelins de la guerre est sympathique à tous, les abus qui seront combattus sont universellement réprouvés.

En avant, Mesdames, démontrez-nous une fois de plus que ce que femme veut, Dieu le veut, et ne désarmez point avant d'avoir remporté une victoire complète sur l'inertie des uns et la duplicité des autres.

Le Gouvernement vous est d'ailleurs favorable ; il vient de le prouver en promettant l'exonération des droits de mutation aux héritiers de nos soldats.

Mais ce n'est point assez de ne point payer ces droits ; demandez en même temps qu'on vous maintienne, vous et vos enfants, en possession des biens laissés par le père ; demandez qu'on vous affranchisse de la tutelle onéreuse des hommes d'affaires, qu'on vous dispense de frais de justice ruineux et dépourvus d'utilité.

Jean Pax.

Les Héroïnes du Jour

LES

INSTITUTRICES DE LA MARNE

M. Liard, vice-recteur de l'Académie de Paris, a signalé au ministre de l'Instruction publique, avec une légitime fierté, la courageuse conduite de quatre institutrices : Mlles Fouriaux, Lanthiez et Cavarrot, de Reims, et Mme Fiquémont, de T...

Le 29 juillet dernier, Mlle Fouriaux prit la direction de l'hôpital n° 101, installé à Reims dans les locaux de l'ancien lycée de jeunes filles. Le secrétariat fut confié à Mlle Lanthiez, et l'économat à Mlle Cavarrot.

En huit jours, l'hôpital était pourvu d'une installation modèle. Le 28 août, les blessés s'y trouvaient particulièrement nombreux, et la plupart avaient des blessures graves.

Le 2 septembre, l'ennemi approchant de Reims, il fallut évacuer les blessés, Mlle Fouriaux les accompagna elle-même jusqu'à Epernay, et ne les quitta que lorsqu'ils furent installés dans un train militaire. Puis, à neuf heures du soir, brisée de fatigue, elle se mit en route, à pied, pour rejoindre Reims, où elle arriva à trois heures du matin, peu d'heures avant le début du bombardement et l'entrée en masse des ennemis dans la ville.

Mlles Fouriaux, Lanthiez et Cavarrot restèrent à l'hôpital n° 101, où blessés allemands et blessés français réclamaient leurs soins. Les trois vaillantes infirmières firent si bien leur devoir que le 12 septembre, avant de quitter Reims, où arrivaient les troupes françaises, le major allemand de service remercia Mlle Fouriaux. Celle-ci répondit : « Monsieur, nous avons fait notre devoir, mais nous n'avons jamais oublié que nous sommes Françaises. »

Le 14 septembre commençait le bombardement inoubliable de la cité rémoise. L'hôpital était criblé d'obus. Des incendies s'allumaient un peu partout. On décide l'évacuation des locaux. On transporte les blessés dans les caves, puis dans le faubourg de Paris qui, éloigné de la cathédrale, était moins exposé. Mlle Fouriaux et ses collaboratrices accomplissent sans faiblir leur tâche difficile, couchent la nuit sur un peu de paille, à l'abri d'un hangar. Elles ne pensent qu'à une chose : la réouverture de leur hôpital dès que le bombardement aura cessé. Mais depuis huit jours le feu des ennemis est plus violent que jamais. Ce sont les projectiles des canons de 305 autrichiens qui s'abattent sur la ville et causent d'effroyables dégats.

A T..., Mme Fiquémont a su montrer la même énergie, le même sens de l'action utile. Restée seule dès le 1er août, son mari étant mobilisé, Mme Fiquémont se vit alors confier les fonctions de secrétaire de mairie.

Du 4 au 12 septembre, elle eut à lutter contre les Allemands occupant la localité. Le 12, les Français revinrent, mais T... se trouve sur la ligne de feu, et devient le théâtre de combats quotidiens. Toutes les maisons furent démolies par le bombardement; un obus explosa dans la chambre à coucher de Mme Fiquémont, heureusement absente, mais elle refusa toujours d'abandonner sa maison. Depuis le 24 septembre, la courageuse institutrice remplace le maire, âgé et malade, dans ses fonctions. La localité est d'ailleurs encore exposée aux obus allemands.

M. Liard, en nous donnant ces détails, exprime toute son admiration pour le corps enseignant français, qui a donné à la défense du territoire tant de héros et de martyrs.

(Extrait du *Temps*.)

CROIX ET MÉDAILLES

Par décision ministérielle du 16 octobre 1914, une médaille d'honneur des épidémies en argent a été décernée à Mlle **Lautanie**, de Sainte-Croix (Marne), dame infirmière de la Croix-Rouge, pour les soins dévoués qu'elle a prodigués aux blessés atteints de la gangrène.

— Le roi a conféré la décoration de la Croix-Rouge royale à Mlle **Eugénie Anteine**, pour son courage et les soins qu'elle a prodigués aux blessés anglais, à l'ambulance de Vailly-sur-Aisne, pendant que ce village était bombardé.

C'est la première décoration anglaise accordée depuis le début de la guerre.

A Lunéville. — Sur la demande du préfet, et d'accord avec le président du Conseil, le Président de la République a annoncé à la sœur Julie, supérieure de l'hôpital, qu'un décret lui conférant la croix de la Légion d'honneur allait être envoyé à la Grande-Chancellerie.

MORTES AU CHAMP D'HONNEUR

— Miss Bell, âgée de dix-neuf ans, ambulancière à l'hôpital anglais, eut les jambes broyées par un éclat d'obus pendant que, sur le front, elle

recueillait les blessés. Morte à l'hôpital du Mans.

— Mme Gay-Lussac, fille de Mme Hachette, dame de la Croix-Rouge à l'hôpital de Pau, où sont soignés des soldats allemands, a succombé à un mal infectieux et foudroyant.

Activité féminine à l'Étranger

Les Anglaises chargent un navire pour les Belges

Un bel exemple de généreuse initiative et de rapidité d'organisation nous est donné par les suffragistes anglaises qui, en vingt-quatre heures, firent aménager et charger de provisions un navire pour les réfugiés de Flushing.

Ces derniers, au nombre de plusieurs milliers, n'ayant d'autre abri que les magasins du port, manquant des vêtements et de la nourriture nécessaire, mouraient littéralement de faim.

Miss Walshe, membre de l'I. W. S. A., sur le point de rentrer en Angleterre, constata leur affreuse misère et s'empressa de la signaler au bureau de l'I. W. S. A.

Il n'y avait pas d'argent en caisse. On sut en trouver. Le soir même, les dons en nature des grands commerçants vinrent se joindre à l'argent recueilli chez les particuliers ou fourni par le Comité de secours aux Belges, et un navire fut chargé de provisions (représentant une valeur de 500 livres) et de nombreux ballots de vêtements.

Miss Chrystal Macmillan obtint des autorités compétentes la remise de tous les droits et impôts. Cinq des organisatrices s'embarquèrent avec la précieuse cargaison, qui devait apporter un peu de soulagement aux misères matérielles de ces victimes de la guerre.

M. V.

Opinions sur Paris et les Parisiennes pendant la guerre cueillies dans les journaux féministes étrangers

Mme Meyer décrit, dans le *Mouvement féministe de Genève*, Paris le soir, obscur, calme et grave :

« Comme nous nous sentions parfois le cœur lourd, marchant en silence, nous remplissant les yeux d'un spectacle sur lequel planait la menace, et sentant grandir en nous, devenir plus profond et plus tendre, devenir une partie de nous-mêmes, l'amour pour ce Paris que chaque être civilisé aime comme une autre patrie...

« ... Et puis, quelle fraternité subitement réalisée. Ce n'est pas seulement un mot écrit sur les murs, mais une chose vécue, mise en action spontanément, sans qu'il eût été nécessaire d'en parler, sans proclamation bruyante et factice; partout la même pensée, partout la même résolution, le même courage, la disparition des souffrances personnelles devant l'idée de la patrie, devant les horreurs tragiques supportées par un pays voisin, devant l'envahissement du territoire. Alors vraiment la fraternité est un fait, alors chacun parle la même langue, car tous ont la même âme et tous se comprennent... Quelle beauté morale dans un peuple qui oublie ses querelles et ses plaisirs pour aller avec enthousiasme au travail, au sacrifice, au don complet de tout, vie et biens, bien-être et famille! »

Voici maintenant ce qu'écrit une Américaine, Mme Freeman, dans l'édition anglaise de *Jus Suffragii* :

« Quiconque a vécu au milieu des Parisiennes pendant cette horrible guerre, se souviendra toujours de la façon dont ces reines de la mode, à renommée universelle, se sont montrées aussi supérieures en courage, en esprit de sacrifice et en dévouement à l'humanité. (Suivent des exemples.) La même noblesse de caractère s'observe partout, chez les femmes de toutes les classes... Je pense que personne de ceux qui ont vu Paris dans ces tristes jours n'oubliera quelle nature véritablement noble les Françaises ont su prouver. »

ÉCHOS

On conte que, à Bruxelles, les femmes belges le font hardiment un jeu de ne jamais céder le pas à un Allemand sur le trottoir. Cela donne à penser que les Allemands n'ont pas la précaution de le leur céder à elles-mêmes spontanément, comme il semble que par tout pays, et même en pays conquis, le commande la civilité puérile et honnête.

***

La solidarité des sexes à l'école.

C'est l'amour des soldats qui fait ce miracle. Dans certaines écoles communales, les garçons achètent la laine, les filles tricotent. Et voici que l'on cite l'école mixte de Mainneville, où il n'est qu'une petite fille de neuf ans entre des garçons. Ici tous les garçons tricotent, enseignés par la fillette.

L'ŒUVRE DE SECOURS PUBLIQUE ET PRIVÉE
A PARIS ET EN PROVINCE

Un Bureau de Renseignements au Havre

Dès les premiers jours de la mobilisation, la Société féministe du Havre chercha quelle serait sa tâche particulière pendant la guerre. Elle avait peu d'argent mais beaucoup de bonne volonté. Les membres de son Comité avaient quelques loisirs, et des féministes parisiennes, que les hasards des vacances avaient amenées au Havre, lui offraient leur concours.

Sous son patronage, un *Bureau féminin de renseignements ouvert aux femmes pendant la guerre*, s'installa, dès le milieu d'août, dans une salle de conférences évangélistes, gracieusement mise à notre disposition par son propriétaire. Une permanence s'organisa : chacune prit son jour, et de 3 heures à 5 heures reçut les femmes qui avaient besoin d'aide. Les journaux locaux avaient annoncé notre désir de rendre service; une enseigne sur calicot attirait l'attention des passants.

Le premier jour, en deux heures, 98 femmes vinrent à nous. Beaucoup n'avaient su comment demander les secours auxquels elles avaient droit; quelques-unes étaient menacées d'être mises à la porte de leur pauvre logement et ignoraient que nul n'avait le droit de les chasser. Une jeune avocate havraise était avec nous; elle donna nombre de consultations.

A la fin de la première semaine, 300 femmes étaient inscrites sur nos fiches. Toutes demandaient de l'ouvrage et les trois quarts voulaient coudre!

La *Société Féministe* fit imprimer un appel à la population, demandant que toutes les places susceptibles d'être occupées par des femmes fussent indiquées au Bureau, et nous devînmes administratrices d'un Bureau de placement fort achalandé! On nous demanda des balayeuses pour la Ville, des bonnes, des cuisinières, des brodeuses même. Une compagnie d'un régiment de territoriaux nous requit de lui fournir une couturière.

Mais le flot montait des demandes de travail, et combien parmi les malheureuses ne savaient rien faire, ou, retenues auprès de leurs enfants, ne pouvaient que prendre un peu de travail à domicile!

La Société Féministe décida alors d'ouvrir une souscription. Quelques unes de nous allèrent frapper aux portes de ceux qui avaient de l'argent et dirent : « Les femmes chôment; si vous nous donnez de l'argent, des étoffes, nous ferons faire aux ouvrières des vêtements pour les réfugiés... pour les blessés... pour les soldats... »

***

Au début d'octobre, *le Petit Havre* publiait la 4e liste de la souscription, dont le total à ce jour était de 2 163 fr. 50, auquel il faut ajouter un nombre important de dons en nature — coupons de lainages, pièces de toile, aliments, etc. — « Nos dépenses, dit Mme Lefebvre, secrétaire générale de la Société Féministe, qui assuma les fonctions de trésorière du Bureau, s'élèvent à 866 francs; elles nous ont permis de payer 396 demi-journées d'ouvrières travaillant à notre ouvroir et de donner un salaire suffisant pour le travail fourni à 40 ouvrières travaillant à domicile... Le Bureau féminin a placé 200 femmes comme bonnes, cuisinières, femmes de chambre, etc. »

***

Le Bureau féminin continue à travailler. Il sert actuellement d'intermédiaire entre les Comités qui lui donnent des étoffes, et les ouvrières, à qui il paie les confections de vêtements de toutes sortes. Il reçoit et même sollicite des commandes. Mais quand le prix de façon ne lui semble pas suffisant, il ajoute de ses propres deniers le complément indispensable.

Il est juste d'ajouter qu'il a trouvé l'appui moral et pécuniaire le plus précieux auprès de Mme Jules Siegfried, présidente du Conseil national des Femmes Françaises.

Pauline Rebour.

INITIATIVES FÉMININES DIVERSES

Nous avons relevé dans la Presse parisienne — avec autant d'exactitude que possible, vu la multiplicité des œuvres créées — les initiatives de femmes qui ont été signalées depuis le début de la guerre. Nous avons trouvé :

Dans les ambulances : En dehors des innombrables créations d'hôpitaux affiliés aux Associations des dames de la Croix-Rouge, et de l'hôpital fondé par les Dames de la Légion d'Honneur, vingt femmes organisatrices ou administratrices par leurs propres ressources d'ambulances privées;

Une dizaine de femmes qui ont affecté leurs propriétés à l'établissement d'hôpitaux (1);

Une dizaine de doctoresses en médecine parmi les infirmières;

Plusieurs cours d'ambulancières créés par des docteurs en médecine.

Dans les Comités d'aide aux militaires, ravitaillement des blessés, renseignements et recherches, etc. : Trois comités de femmes et sept noms de femmes ayant pris l'initiative d'œuvres qui rendent les plus précieux services.

Dans les œuvres ayant pour but de venir en aide aux familles de mobilisés : repas populaires, œuvres d'assistance par le travail, création d'ouvroirs, etc.; dix Comités féminins en dehors de l'Association des étudiantes et des ouvroirs de la Croix-Rouge.

Nous relevons une centaine de noms, — parmi lesquels des noms d'avocates, femmes de lettres, artistes, directrices d'atelier de couture, etc. — de femmes ayant pris une part active à l'organisation des secours.

Dans les œuvres ayant pour but la sauvegarde de l'enfance : Crèches, colonies, orphelins de mères dont les pères sont mobilisés, etc. : Outre les garderies et les colonies confiées à des femmes dès le début de la guerre, sept Comités féminins et sept noms de femmes ayant pris des initiatives fructueuses.

Dans les œuvres se rattachant à l'Assistance aux femmes en couches : En dehors de l'Office central d'Assistance maternelle et infantile dont le Comité comprend quarante noms de femmes :

Un comité de Mutualité maternelle, avec dix-sept noms de femmes à sa tête; une quantité d'œuvres féminines, de sages-femmes, de dames ayant offert des abris et des maisons de convalescence, etc.

Nous avons trouvé également mentionné dans la Presse que **les femmes françaises ont assuré le service des hommes appelés** sous les drapeaux :

Dans les postes et télégraphes;

Dans les transports publics : tramways et métro;

Chez les typographes;

Chez les blanchisseurs;

Dans les bureaux de l'Assistance publique, etc., etc.

Nous avons aussi relevé dans plusieurs journaux que :

Un Comité féminin établi à Paris a enrôlé les femmes pour les travaux agricoles;

Dans plusieurs départements, les femmes ont assuré les moissons et les semailles.

(1) Ces chiffres ne donnent aucune idée des initiatives anonymes, locaux et soins mis à la disposition des blessés.

Nous avons encore à citer, toujours d'après le témoignage de la Presse :

L'appel adressé par le Conseil des Femmes Françaises;

L'initiative d'une directrice de lycée de jeunes filles, pour assurer les travaux d'écriture et de comptabilité, etc., etc.

***

Nous ne voulons pas mettre cette statistique sous les yeux du public sans rappeler, après les journaux français qui ont relevé des faits, la solidarité des féministes étrangères :

D'abord les alliés : Belges, Anglaises, Russes, Canadiennes, qui ont établi en France de nombreux comités de secours;

La colonie américaine de Paris, qui s'est montrée particulièrement dévouée;

Et les femmes de tous pays : Bulgarie, Espagne, République Argentine, Brésil, etc., qui ont témoigné dans les circonstances douloureuses, mais vaillamment supportées, une union toute fraternelle.

M. P.

Chronique des Œuvres et Institutions

L'Aide Morale.

Il ne nous serait pas possible de rendre compte ici des nombreuses séances que chaque dimanche organisera l'aide morale. Il nous sera permis sur le six qui ont eu lieu dimanche, de ne parler que du IXe arrondissement où la conférence se trouvait confiée à la directrice de *La Française*. Il y aurait de l'ingratitude à ne pas remercier M. Monin maire adjoint, remplaçant le maire mobilisé, qui a présidé la séance. M. Monin a présenté l'*Aide morale* et *La Française* avec autant de bonne grâce que d'autorité. Les artistes M. Georges Brémont chargé comme amuseur de jeu « de commenter le programme, Mme Bérangère, de l'Odéon, Mme Hélène Jourdan Morange, violoniste et M. Georges Beer, de la Comédie Française ont eu le très grand succès que méritait leur talent et la parfaite composition du programme.

Les personnes qui désirent se tenir au courant des séances de l'Aide-morale sont priées de s'adresser à Mme Moll-Weiss, 19, quai Malaquais, à qui doivent être adressées les souscriptions pour l'œuvre.

Dimanche 6 décembre, séance à 4 h. 1/2 à la mairie du XVIe arrondissement. Conférence de M. Robert Lévy : « Comment se défendre du froid ». Artistes : M. Brémond, Mmes Bérangère, Jourdan Morange, M. Georges Beer.

Bateaux-ambulances

L'Union des Femmes de France vient d'inaugurer son premier train de « bateaux-ambulances » organisé sur l'initiative du Pr Audouin, de M. Painlevé, président du Comité d'Action et de Mme Pérouse, Présidente de l'Union.

Cette très intéressante tentative vaut d'être signalée en ce qu'elle permettra d'aller chercher les blessés le plus près possible du front, par notre réseau de canaux, la relation entre celui-ci et les escales étant assurée par automobiles. L'hospitalisation sera donc presque immédiate et les soins assurés sur les péniches jumelées, au nombre de six, par trois infirmières par bâtiment et un médecin pour le train. Chaque détail concourt à l'excellent aménagement de l'hôpital flottant : cuisines, salles contenant de 18 à 22 couchettes, emballage immédiat et imperméable des vêtements souillés, qui sont isolés en attendant la désinfection, enfin système de descente des blessés par grue pivotante et treuil, qui permet de transporter le patient de la voiture à son lit sans transbordement.

Le premier voyage des « péniches ambulances » aura lieu incessamment.

Legs Fabien

Deux mille quatre cents francs à distribuer par prix de 300 fr. à 8 jeunes filles du XVIe arrondissement dont 2 par quartier. Adresser les demandes au Maire avant le 8 décembre.

Où acheter des vêtements pour nos soldats?

Il a toujours été fait preuve d'intelligence et de bon esprit administratif lorsqu'en temps normal on a su aider une œuvre par l'autre et fournir du travail et des ressources à l'une en lui demandant ce dont l'autre avait besoin.

Aujourd'hui que l'argent est rare et qu'il est difficile de maintenir des œuvres pourtant indispensables à la bonne marche de la société, ce devoir de solidarité et de sage entente est plus important que jamais à mettre en pratique.

Beaucoup des objets nécessaires à nos soldats ou à nos blessés sont faits gratis, mais les nécessités dépassent les possibilités de la gratuité et nous nous permettons d'indiquer l'*Ecole Ménagère de Montsouris, 234, rue de Tolbiac* qui continue à abriter un assez grand nombre de jeunes filles de 15 à 18 ans et qui fournit avec plaisir des objets qui aident à faire vivre nos hospitalisées tout en fournissant de bon travail aux personnes désireuses de faire des envois aux soldats et aux blessés.

Voici quelques objets avec leurs prix sur lesquels on pourrait faire des réductions par quantités :

Excellents tricots de laine à manches souples et légers, fait à la main... 8 francs

Echarpes américaines en laine, faites à la main ..... 6 à 7 francs

Passe-montagne en laine 2 fr. 50 à 3 fr. 50

Gilets d'étoffe de laine dos et devant 3 fr. à 4 francs.

Boîtes de très bons caramels en grande boîte, la livre ..... 3 francs

Petites boîtes pour distribution aux blessés dans les ambulances ..... 0 fr. 50

L'Ecole Ménagère confectionne aussi des compotes, confitures, conserves très bonnes et bien faites, qu'elle met à la disposition des dames qui voudraient en acheter et aider ainsi l'Ecole Ménagère.

Pour recevoir lainages ou conserves s'adresser ou écrire à la Directrice de l'Ecole ménagère, 234, rue de Tolbiac, Paris.

de Witt Schlumberger

Remercîments à nos Abonnés
A NOS AMIS

Nous adressons de vifs remerciements :

A *Mme de Witt-Schlumberger* pour sa souscription trimestrielle, et son aide constante à *La Française* ;

A *Mme Loppé*, pour le renouvellement de ses abonnements de propagande et son aide constante ;

A *Mme Billet*, à *Mme Duer*, à *M. Polako* pour leur souscription spontanée ;

A nos amis qui souscrivent chaque semaine un certain nombre de numéros pour les distribuer aux assistés de leurs œuvres (ouvroirs, repas populaires) ;

A nos abonnés amis de province qui ont pris l'initiative d'assurer dans leur région la vente au numéro du journal ;

A nos collaboratrices qui se chargent à Paris de vendre elles-mêmes *La Française* dans les endroits publics ;

A tous ceux de nos abonnés qui nous ont envoyé le montant de leur réabonnement.

Nous demandons instamment aux autres de se hâter de les imiter; nous leur serons très reconnaissants de nous éviter les frais et le travail du recouvrement.

Des abonnements échus en juin restent encore impayés et nous n'avons rien fait encaisser de ceux échus les mois suivants. Nous serions également reconnaissants à ceux qui ne désirent pas renouveler leur abonnement, de nous avertir. Nous nous ferions scrupule, en ce moment où les communications sont si imparfaites et où les retards de renouvellement peuvent n'être pas volontaires, de supprimer à qui que ce soit l'envoi du journal sans un avis formel.

Maisons Recommandées

ALIMENTATION POUR RÉGIME DIÉTÉTIQUE

FARINEUX MALTÉS et DIASTASÉS pour Malades, Convalescents, Enfants, Vieillards
PATES ALIMENTAIRES
Maison BIGNON-PARIANI. — Fondée en 1883
5, rue de l'Arcade, Paris, Madeleine
Téléph. : 303-04
SPÉCIALITÉS des MORILLES des GOURMETS et CHAMPIGNONS de toutes provenances.
Comestibles étrangers
Livraison dans tout Paris. — Expéditions en Province. — Envoi franco du catalogue sur demande.

BIÈRES

BIÈRES FANTA non alcoolisées
Bière Spéciale pour **Nourrices**
Bière de Table
Bière Fine pour **Soirées**
6, rue Guyot (Paris). — Téléph. : 513-82

BOULANGERIE DE LUXE

Boulangerie de luxe. — Maison ROBERT DURAND, 3, rue de la Michodière, (Paris). — Téléph : 229-80.

BISCOTTES du BELDER

SI vous aimez l'inédit,
vous êtes gourmet,
vous avez des invités.
Demander les Marocains à la crème Algésiras
Nouveau et délicieux dessert.
Pour Paris, à partir de 2 boîtes : 3 fr. 60.
Pour la province, pour 6 boîtes, franco contre mandat de 12 fr. 50.

HORS-D'ŒUVRES

Maison J. PATIN (fondée en 1879), 21, rue des Mathurins (près la rue Tronchet). — Téléph. : Central 47-58.
Cafés — Thés — Maté.
Cent variétés de Hors-d'Œuvres.
Livraisons Paris. — Expéditions en Province.

INSTITUTIONS

Pensionnat de Mlle BOULLIER, Institution Sévigné. — Pension, demi-pension, externat.
7, place des Carmes, Vienne (Isère)
Bonne éducation. — Préparation consciencieuse au certificat d'études, au brevet élémentaire, au brevet supérieur et au baccalauréat. Nombreux succès à tous les examens. Enseignement ménager. Cours de sténographie. Saine exposition, grand jardin. Très bon air. — Prix modérés.

UN BON HOTEL MOYEN A NICE

Nous recommandons tout particulièrement l'Hôtel Suisse, situé boulevard du Midi, au bord de la mer, et pourvu d'un beau jardin au flanc de la colline. La table est excellente, la tenue de la maison parfaite. — On peut s'y présenter ou écrire de la part de *La Française*.

MODIFICATION DU MORATORIUM
VOICI L'ÉCHÉANCE DE NOVEMBRE

QUI MAIS... VAUT MIEUX TRAITER A L'AMIABLE, en ce qui concerne le REGLEMENT DES EFFETS DE COMMERCE, et autres créances.

Pour tous RECOUVREMENTS A FORFAIT, formalités de RENOUVELLEMENT D'EFFETS COMMERCIAUX, démarches, INTERPRETATION MORATORIUM, transactions, etc., adressez vous à L'ETUDE JURIDIQUE ET FINANCIERE 119, boulevard Voltaire (Tél. : Roquette 43-34), laquelle conseille tout, FAIT FACE A TOUT ET SAUVE TOUJOURS LES SITUATIONS ; on ne peut avoir meilleur guide. L'Etude s'occupe aussi de NEGOCIATIONS DE TOUS TITRES AU COURS DE LA BOURSE (avances aux meilleures conditions) du transfert de TITRES NOMINATIFS de REGLEMENT AMIABLE DE SUCCESSIONS et d'achat d'IMMEUBLES EN VIAGER (27e année).

(Correspondants sérieux sont acceptés.)

La gérante : JANE MISME.

PARIS — IMP. CH. BLAISOT, 257, RUE SAINT-HONORÉ
ANCIEN VOLNEY, SUCCR

Ne consommez que du
Café Corcellet
un peu plus cher..... combien meilleur!!
18, Avenue de l'Opéra
EXPÉDITIONS PROVINCE ÉTRANGER

Expérience d'une Apprentie-Infirmière

(Résumé d'un cours à l'Ecole d'Ambulancières du Dr Bérillon)

(Suite)

La patience.

Nous avions, dans notre enfance, des *jeux de patience* depuis lors remplacés par les puzzles à l'usage des grands et des petits. Peut-être des exercices de patience seraient-ils autant à leur place dans le programme d'une aspirante à la profession d'infirmière que les travaux pratiques. On se heurte à la mauvaise humeur de tout le monde. Les malades souffrent, et parfois il échappe à quelques uns des expressions un peu rudes pour des oreilles féminines; les médecins sont débordés par le travail, toujours pressés, et voudraient qu'un ordre tût exécuté avant d'avoir été transmis; enfin, le reste du personnel est plus ou moins surmené, agité, irritable. Il faut que la sérénité de l'infirmière soit le mur — le mur gracieux mais inébranlable — contre lequel se brisent toutes les impatiences; et cela suffira à créer l'ambiance de calme indispensable.

Les règlements.

On dit que les femmes manquent de discipline : peut-être est-ce le résultat d'un défaut d'apprentissage; en tout cas il est exact qu'elles demeurent un peu indépendantes et qu'on ne réussit pas encore complètement à les militariser. Cela présente peut-être des inconvénients, mais cela a sûrement un avantage; c'est que, n'attachant pas à *la lettre* une très grande importance, elles n'oublient jamais *l'esprit*, c'est-à-dire qu'elles placent toujours le bien-être du malade au-dessus de toutes les considérations administratives. Une longue tradition a cristallisé en dogmes certaines méthodes très sages au début, mais souvent inapplicables dans la pratique. Par exemple, une règle, établie dans le but louable d'éviter le gaspillage, défend à toute personne de rien donner aux malades en dehors de l'ordinaire sans un bon exprès du major, signé par lui et visé au bureau de l'administration. Si l'on pense que certaines des salles étaient situées au sommet de la maison, séparées du bureau qui lui-même était éloigné de la pharmacie et des cuisines par quelque cent mètres de couloirs, on jugera de la commodité qu'il y avait à se procurer une cuillerée d'eau de mélisse dans un cas de syncope, ou à faire remplacer un œuf gâté. Nous trouvions absurde de devoir déranger le major quelquefois au milieu d'une opération, pour de semblables bagatelles. Les listes des régimes spéciaux — lait, bouillon, œufs, etc. — chaque jour modifiées selon l'état de santé des malades, devaient être données dès le matin à l'intendance : mais comme pour les dresser, il fallait attendre la visite et la prise des températures, ou bien on ne les donnait pas assez tôt, ou bien il se produisait de légères erreurs — une « gamelle » en plus ou en moins, un « bouillon » de trop, un « lait » de moins. C'étaient alors des drames à la cuisine : nous étions seules, du personnel subalterne, à ne pas prendre au tragique de pareilles mésaventures.

Les distractions.

La régularité, l'ordre, le silence de la vie de l'hôpital ont certainement une bonne influence sur les malades, surtout dans les premiers jours qui suivent leur arrivée. Ils sont en général si las qu'ils n'éprouvent pas le besoin de remuer, ni de causer, ni d'être distraits. Pourtant au bout de quelque temps, s'il n'entre pas la moindre fantaisie, le moindre imprévu dans leur existence, la monotonie leur pèse et leur devient bientôt insupportable. C'est surtout le cas pour ceux dont les blessures — les fractures de membres par exemple — sont très longues à guérir sans faire beaucoup souffrir, et exigent l'immobilité. Or, l'ennui n'est guère moins à redouter que l'agitation : d'où la nécessité de chercher des « distractions » qui ne soient pas bruyantes et qu'on puisse varier. La, l'initiative féminine peut se donner libre cours : amuser les enfants c'est le fort des mères. Des rires bruyants, des chansons seraient une torture pour les têtes fiévreuses et les cœurs en deuil, mais les femmes savent bien, elles que s'amuser est loin d'être synonyme de faire du bruit, et elles excellent à entretenir la vraie gaîté puérile, innocente et discrète.

Pendant mon séjour, la vie à l'ambulance n'avait rien de monotone, car nous en étions encore à la période d'organisation où chacun s'ingénie à améliorer, et où de fréquentes bévues entraînent des incidents tragi-comiques, qui, sans troubler beaucoup la quiétude générale, donnent du relief à l'existence. A part cela, nos blessés avaient à leur disposition les distractions classiques, le tabac (!) les cartes de France plus ou moins savamment piquées de petits drapeaux, les jeux de dames, de cartes ou d'échecs. Rien ne valait les journaux de Paris. Pendant quelque temps, nous en manquâmes et ne les reçûmes ensuite qu'avec plusieurs jours de retard. Je n'oublierai jamais le matin du dimanche 13 septembre, où j'ai eu la joie d'être la première à annoncer la proclamation officielle de la victoire de la Marne. Déjà la veille des bruits sensationnels avaient circulé en ville, et provenant de sources si autorisées que l'une de nous avait pu chuchoter à l'oreille de chacun, comme on dit aux bébés la veille de Noël : « Dormez bien cette nuit, demain il y aura du nouveau! »

Mais sur la place de la Préfecture, où les communiqués officiels étaient affichés, en vain une foule frémissante avait attendu jusqu'au soir; la grande nouvelle de délivrance s'était obstinée à ne pas paraître. Le lendemain seulement la victoire fut officiellement proclamée, et je me hâtai pour arriver à l'ambulance avant la lecture quotidienne des dépêches. Oh! les yeux de tous qui brillaient! oh! les pauvres grands malades se dressant sur leurs lits pour mieux entendre! Et les presque valides, les béquillards, accourant pour plus vite savoir!

Sans doute, il n'y a pas tous les jours des « distractions » de ce genre. Et c'est précisément dans les jours ternes, les jours gris ou les pensées comme les villes sont enveloppées dans la brume, qu'il convient de lutter avec plus d'obstination contre cet affreux mal que les soldats, dans leur langue pittoresque, appellent le « cafard ». La nécessité où se trouve l'infirmière de présenter les choses sous leur meilleur aspect, de garder le sourire, la transforme peu à peu elle-même pour son bien; malgré tout ce que le métier comporte de pénible, je ne crois pas qu'on puisse être à la fois infirmière et pessimiste.

Quand les blessés sont guéris, on les autorise à visiter la ville accompagnés par une personne de l'hôpital. Parmi les infirmières, ce fut une des plus jeunes, une vraie jeune fille, appartenant à la catégorie dite des « jeunes filles du monde », qui fut chargée de cette mission : cela ne surprit personne, ce qui prouve combien en quelques mois les idées françaises se sont modifiées; qui eût cru possible, avant la guerre, qu'une jeune fille servît de guide à des soldats dans les rues d'une ville où on tolérait à peine qu'elle sortît seule? Et cependant quel plus joli exemple de la fraternité des sexes dans le respect, la protection et la gratitude mutuels?

(A suivre.)

Alice Berthet.

Notes pour la Confection du Trousseau du Soldat

Ceinture tricotée à l'aiguille. — Encore un modèle très simple et excellent.

C'est une simple bande d'environ 60 centimètres de haut, avec en haut et en bas 20 rangs de côtes deux mailles à l'endroit, deux mailles à l'envers. Le reste tricoté façon jarretière, c'est-à-dire en tricotant toujours à l'endroit. On coud ensemble les deux bords de la bande. La ceinture s'enfile par les pieds. Elle se fait sur 160 mailles de large, laine 6 fils, aiguilles de un centimètre de circonférence. Si l'on veut rendre le tissu plus épais, tricoter seulement une maille sur deux; passer simplement la seconde d'une aiguille sur l'autre. Contrarier à chaque rang les mailles tricotées et non tricotées.

ATELIERS D'APPRENTISSAGE
DE "LA FRANÇAISE"

Comme suite à la note parue à ce sujet dans notre numéro du 28 novembre nous comptions pouvoir annoncer la semaine prochaine la création d'un premier atelier où les femmes et les jeunes filles pourront apprendre le métier de typographe.